

CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (CIR)

Et si l'argent public revenait à l'Université et à la recherche ?

→ par Christophe Pébarthe,
secrétaire national, coresponsable du secteur Recherche

Quand la situation volontairement dramatisée des finances publiques sert à approfondir la destruction de l'Université, il est plus que temps de rappeler que de l'argent, il y en a.

Dans une émission de France Culture consacrée il y a peu à l'Université, un consensus s'est rapidement établi. L'invité, le professeur Olivier Beaud, put affirmer doctement, sans être contredit par le producteur Guillaume Erner, visiblement sous le charme de l'argumentaire : tant que le système ne sera pas sélectif, aucune entreprise ne mettra de l'argent dans l'Université ; aucun financement public supplémentaire n'est possible car la situation des finances publiques est catastrophique⁽¹⁾. L'argument est habile car il évite de poser le problème du bien-fondé de la sélection, en l'occurrence à l'entrée en L1, puisque celle-ci est présentée comme la seule solution du sous-financement public de l'Université. Les esprits chagrins objecteront que le gouvernement n'a pas hésité à rendre aux plus riches de ce pays, les « 1 % », 3,5 milliards d'euros par la seule réforme de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), auxquels il faut ajouter les 4 milliards d'euros qu'implique la mise en place du prélèvement forfaitaire unique sur le capital, soit une redistribution inversée de 7,5 milliards d'euros.

Mais les néolibéraux ont depuis longtemps trouvé la parade. En rendant de l'argent aux plus fortuné.e.s, les gouvernants ne chercheraient qu'à augmenter l'investissement, donc la future croissance (« théorie du ruissellement » ou *trickle down economics*). De l'injustice d'aujourd'hui naîtrait la prospérité de demain. Au lieu d'engager une politique publique en la matière, il suffirait de confier aux

acteurs privés l'argent précédemment public pour qu'ils fassent les bons choix économiques. L'idée est aussi éculée que le libéralisme économique puisqu'il s'agit simplement d'affirmer que la somme des intérêts privés constitue par principe l'intérêt collectif. Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), un dispositif applique ce précepte, le crédit d'impôt recherche (CIR). À l'heure où les députés de la majorité s'apprentent à lui accorder 5,5 milliards d'euros, il est plus que nécessaire d'interroger ce mécanisme, fort décrié depuis plusieurs années⁽²⁾.

RETOUR SUR UNE NICHE FISCALE

Créé en 1983, le CIR est à l'origine un crédit d'impôt calculé sur la base de l'augmentation des dépenses de R&D. À partir de 2004, il intègre progressivement dans son calcul le volume jusqu'à ne retenir que ce seul critère à partir de 2008. Le calcul est simple : 30 % jusqu'à 100 millions d'euros de dépenses R&D et 5 % au-delà. En raison de l'intégration fiscale, il est permis aux groupes de déclarer les recherches R&D de leurs filiales séparément, ce qui leur permet pour l'essentiel d'être sous le seuil des 100 millions d'euros, donc de bénéficier du taux plein. Dès lors, les chiffres fournis par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont difficiles à interpréter. Les derniers en date sont les suivants : 90 % des bénéficiaires sont des

35 % de la créance. Bien que deuxième niche fiscale par son montant, les effets du CIR demeurent difficiles à établir, aux dires du sénateur Michel Berson⁽³⁾. Rappelons toutefois que dans un rapport de l'OCDE de 2014 il était précisé : « Les pays où les entreprises dépensent le plus en RD, notamment la Suède, la Suisse et l'Allemagne, n'ont pas de dispositif fiscal spécifique pour la recherche. »⁽⁴⁾

SOUS LA NICHE, LA FRAUDE ?

Coûteux, le dispositif est pourtant inefficace. L'exemple de Sanofi est édifiant. Bénéficiaire d'une créance de 130 millions d'euros par an au titre du CIR, le groupe n'en a pas moins diminué ses effectifs de 2 000 ingénieurs, chercheurs et techniciens au sein de ses laboratoires. Au même moment, entre 2008 et 2016, il versait 30 milliards d'euros à ses actionnaires et délocalisait sa trésorerie en Belgique en vue d'une optimisation fiscale. Le détournement du dispositif est général au point que des sociétés de conseil proposent de produire de faux

rapports ou de reprendre *in extenso* des articles écrits dans d'autres langues pour simuler une activité de recherche, en échange d'un pourcentage du CIR. Cerise sur le gâteau : l'administration fiscale contrôle délibérément pas ou peu et mal. Les trop rares contrôles se font par écrit, sur la base d'un dossier rempli par l'entreprise elle-même, et éventuellement corrigé en cas de redressement !

Il y a donc de l'argent pour l'Université, à condition de ne pas le verser aux grands groupes et de faire enfin confiance aux acteurs publics. ●

(1) www.franceculture.fr/emissions/linvite-des-matins/universites-francaises-au-dela-du-budget-quelles-priorites, 15' à 16'.

(2) Dans le mensuel du *SNESUP*, cf. par exemple supplément au n° 619, novembre 2013, p. 3.

(3) www.senat.fr/rap/116-645-2/116-645-287.html#toc1439.

(4) www.oecd.org/fr/sti/inno/innovation-france-ocde.pdf, p. 201.

De l'injustice
d'aujourd'hui
naîtrait la prospérité
de demain.



Pour une meilleure distribution
de l'argent public...

TPE et des PME, représentant 20 % de la créance ; à mettre en regard des moins de 1 % d'entreprises de plus de 5 000 salarié.e.s touchant